



Mesdames, Messieurs
les membres de
TARZ HEOL

Ploemeur, le 5 mars 2026

Lysiane Métayer
Tête de la liste "Le Meilleur pour Ploemeur"
BP 30051
56271 PLOEMEUR Cedex
lysiane2026@lemeilleurpour-ploemeur.bzh

Objet :

Réponse à votre lettre questionnaire

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier et pour l'engagement constant de l'association TARZ HEOL en faveur de la protection de la nature et de la mise en valeur de notre territoire. Cette vigilance est précieuse pour notre commune. Les enjeux environnementaux que vous soulevez sont au cœur des choix que notre commune devra faire dans les années à venir : préservation des espaces naturels, qualité de l'eau, équilibre entre développement urbain, agriculture et cadre de vie.

Les questions que vous soulevez sont légitimes et rejoignent nos préoccupations car l'environnement n'est pas un sujet secondaire : il détermine notre vie et encore plus notre avenir.

Vous trouverez ci-dessous les orientations que nous souhaitons porter et qui sont inscrites dans notre programme.

1 - Préserver notre environnement

Les trois quarts du territoire de la commune de Ploemeur ne sont pas urbanisés. La question de la végétalisation se pose donc en d'autres termes que dans des communes plus densément urbaines.

Nous accordons une grande importance aux espaces boisés qu'il faut protéger notamment autour des plans d'eau (Le Ter, Lannenec...) et avons en ce domaine un grand projet fédérateur : la création au nord de la commune d'un parc de plusieurs hectares, véritable poumon vert ouvert à tous.



Pensé comme un espace naturel vivant, ce parc sera un lieu de promenade et de respiration, mais aussi un refuge pour la biodiversité. Des plantations d'essences locales, la préservation des haies et des talus, la création de zones favorables aux pollinisateurs et à la petite faune permettront de renforcer les continuités écologiques.

Un parcours santé intergénérationnel y sera aménagé ainsi que des espaces de détente adaptés à tous les âges. Le site sera relié à la voie verte afin de connecter les quartiers entre eux et encourager les mobilités douces.

Ce parc ne sera pas seulement un équipement de loisirs, il constituera un engagement concret en faveur du cadre de vie, de la transmission entre générations et de la protection du vivant.

En ville, la faible densité de l'habitat jusqu'à une période récente s'accompagnait d'une végétalisation étendue même si disparate. Un recensement des besoins pourra, si nécessaire, être envisagé.

En ce qui concerne l'énergie, nous regrettons l'installation de chaufferies à énergie bois qui, outre d'être coûteuses, ont le grave inconvénient de rejeter des quantités de CO² dans l'atmosphère ainsi que de disperser des particules fines dangereuses pour la santé.

L'orientation générale doit être vers l'électrique PAC en particulier sur tous les bâtiments municipaux.

2. Préserver les milieux naturels

Face à l'érosion côtière et aux effets du changement climatique, nous inscrirons notre action dans le cadre de la stratégie nationale de gestion du trait de côte et travaillerons à cette fin en étroite coordination avec l'Etat et Lorient Agglomération.

Ceci suppose d'anticiper le recul du trait de côte lorsque cela sera nécessaire, d'adapter les aménagements publics et de mobiliser les financements disponibles.



Le littoral, atout et poumon de la commune, fera l'objet d'une attention particulière :

- Amélioration du stationnement en période d'affluence pour éviter les tensions et le stationnement anarchique
- Entretien et balisage renforcés des sentiers de promenade et particulièrement du chemin côtier (GR-34)

La qualité des eaux de baignade est un enjeu majeur de santé publique et d'image pour notre commune. Nous veillerons à :

- Renforcer le suivi et la transparence des analyses biologiques et pourquoi pas chimiques,
- Réduire ou supprimer les nombreux exutoires (48) d'eaux réputées pluviales qui se déversent sur les plages sans contrôles particuliers,
- Informer de manière claire et immédiate la population en cas d'alerte.

Un garde-nature sera recruté pour veiller au respect des espaces sensibles, notamment sur la côte, informer les usagers et faire respecter les règles.

Par ailleurs nous souhaitons renouer un partenariat étroit avec l'exploitant des kaolins pour suivre tous les ans et non pas en fin d'exploitation l'état du site et la possibilité de restituer au fil de temps à l'agriculture ou à d'autres usages les surfaces exploitées et remise en état.

La préservation de la biodiversité littorale et des milieux naturels associés fera également l'objet d'une attention particulière, en lien avec les associations locales et les acteurs scientifiques.

3. Se nourrir à Ploemeur

Aucune commune ne peut avoir pour ambition de nourrir sa population uniquement avec les productions de son territoire. Nous ne pensons pas que ce soit votre projet non plus.

La situation de l'agriculture à Ploemeur est loin d'être idéale. Au fil du temps, les exploitations cessent et ne sont pas reprises. Certaines communes voisines n'ont plus du tout d'agriculteurs sur leur territoire. Cette « déprise » a des conséquences négatives et entraîne l'abandon de l'entretien des espaces naturels et ses suites : extension des friches, prolifération des nuisibles...



Les causes de cette situation sont connues et pour l'essentiel étrangères à la commune : faiblesse des prix et donc des revenus, pénibilité du travail, complexités administratives, concurrence étrangère...

Nous sommes très attachés au maintien d'une activité agricole sur notre territoire et veillerons à ce que toutes les formes d'agriculture puissent se maintenir et se développer.

Bien entendu, la commune continuera de s'approvisionner auprès des producteurs locaux. Nous encouragerons également le développement des circuits courts et une part croissante de produits locaux et de qualité dans la restauration collective, en lien avec les producteurs du territoire.

4. Se loger à Ploemeur

Nous mettrons en révision rapidement le plan local d'urbanisme (PLU) de Ploemeur et ceci pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'ancienneté du PLU actuel, approuvé en 2013 (il y a 13 ans !) mais lancé cinq ans plus tôt ! Cette ancienneté est une source de complications et donc d'incertitudes juridiques. Nous veillerons à préserver durablement les terres agricoles et les conditions d'exploitation dans chaque décision d'urbanisme.

En second lieu, l'inversion des perspectives démographiques : même si le phénomène n'est guère sensible à Ploemeur, il ne manquera pas de se renforcer au cours des années à venir. Une stagnation, voire une régression de la population communale doit faire réfléchir. Une réflexion du même ordre devra être engagée par Lorient Agglomération concernant le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le Programme local de l'habitat (PLH).

Enfin, cette révision nous permettra de réaliser nos objectifs en matière d'accueil des jeunes ménages avec enfants par la baisse des prix du foncier, de créer un parc au nord de la commune et de freiner l'urbanisation en hauteur du centre-ville qui dénature le paysage urbain.

A cet égard, nous consulterons la population sur l'opportunité de maintenir ou non la ZAC Centre Bourg dont les objectifs sont peu clairs et le bilan financier inquiétant.

Enfin, il est important de rappeler que l'élaboration ou la révision d'un PLU est un exercice long et complexe qui exige beaucoup de précision. Un PLU se construit à la parcelle. Dès



lors, un PLU intercommunal serait un dispositif très complexe sur lequel les élus communaux n'auraient plus la main, et les habitants encore moins.

5. Se déplacer à Ploemeur

La protection des usagers les plus vulnérables, piétons, enfants, cyclistes, guidera nos choix. Les zones identifiées comme dangereuses feront l'objet d'aménagements rapides.

La voirie doit protéger, pas exposer. Pour ce faire, nous allons :

- Engager un programme pluriannuel de rénovation des routes communales et départementales, en partant de la périphérie vers le centre-ville,
- Améliorer la continuité des cheminements piétonniers et cyclables pour éviter les ruptures dangereuses ou décourageantes afin d'encourager les déplacements du quotidien à pied ou à vélo et de réduire l'usage de la voiture lorsque cela est possible,
- Alerter sur le respect des limites de vitesse et plus largement sur les règles du code de la route,
- Mettre en place des dispositifs pour que les valeurs de limite de vitesse soient effectivement respectées,
- Tirer les leçons des accidents graves récents.

Les transports en commun sont de la compétence de Lorient Agglomération. Celle-ci s'est jusqu'ici, prononcée contre la gratuité. Il ne nous paraît pas anormal que les usagers d'un service public participent à son financement principalement assuré aujourd'hui par le contribuable et les entreprises du Pays de Lorient.

Nous serons, en revanche, très vigilants sur la qualité et la pertinence des dessertes sur le territoire de notre commune.

6. Participer à la vie locale à Ploemeur

La protection de l'environnement ne peut être efficace que si elle est construite avec les habitants et les associations qui s'engagent au quotidien pour préserver notre cadre de vie.

Nous souhaitons donc renforcer la participation citoyenne et soutenir activement les initiatives locales dans ce domaine.



Nous mettrons en place une concertation régulière avec les associations environnementales, afin qu'elles puissent contribuer aux réflexions sur les grands projets d'aménagement, la protection du littoral, la préservation de la biodiversité ou encore la qualité de l'eau. Ces échanges permettront également de valoriser les initiatives locales de sensibilisation à la protection de la nature et d'impliquer davantage les habitants dans les actions concrètes en faveur de l'environnement.

Les conseils de quartier, animés par un élu référent, permettront également aux habitants et aux collectifs citoyens de participer directement aux décisions concernant leur environnement quotidien : espaces verts, mobilités douces, aménagements publics ou protection des paysages.

Nous souhaitons aussi réorienter le budget participatif pour soutenir davantage les projets portés par les habitants et les associations : actions de sensibilisation à la biodiversité, initiatives de végétalisation, projets de protection des espaces naturels ou de réduction des déchets.

Dans le même esprit, nous mettrons en place un suivi régulier et public des actions environnementales de la commune, afin que chacun puisse mesurer les progrès réalisés et contribuer à l'amélioration des politiques menées.

Enfin, le recrutement d'un garde-nature permettra de renforcer la sensibilisation du public et la protection concrète de nos espaces naturels.

Notre objectif est clair : faire de Ploemeur une commune où les habitants, les associations et la collectivité agissent ensemble pour préserver durablement notre environnement.

Nous estimons que toutes les associations qui ont leur siège sur le territoire de la commune doivent être traitées de la même façon dès lors que leur objet et leur organisation sont en conformité avec la loi et les règlements en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les membres de l'Association TARZ HEOL l'expression de mes salutations distinguées.

Lysiane Métayer
Candidate aux élections municipales de Ploemeur